363636363636

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOVE

Nombre de membres du Conseil Communautaire

<u>Titulaires</u>: 69 <u>Membres présents</u>: 47

suppléés : 2représentés : 3Votants : 50

<u>Date de la convocation</u>: 13 décembre 2017 <u>Secrétaire de séance</u>: Marie-Christine MAILLART L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 18 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 décembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Hangest-en-Santerre sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

• Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, ROUX,BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, PELTIEZ, CAILLET (Suppléant représentant Monsieur SZYROKI, délégué de Sourdon) et MAROTTE.

• Disposaient d'un pouvoir :

Madame ROUX de Madame LEFEBVRE Monsieur BARRE de Madame MARCEL Monsieur PALLIER de Madame BLIN

Absents excusés:

Mesdames MARCEL (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) BLIN (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame ROUX) Messieurs TEN, LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN) SZYROKI (Représenté par Monsieur CAILLET)

Absents non excusés: Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, DAIGNY, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, CHIRAT, DALRUE, LEROY et CLEMENT.

OBJET: SUPPRESSION ET CREATION DE PLUSIEURS EMPLOIS PERMANENTS / TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois, pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

\* Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé

\* Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes)

Considérant l'avis favorable du Comité Technique rendu le 24 novembre et l'avis favorable rendu le 12 décembre 2017 ;

Considérant les besoins du service,

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création de ces emplois.

.../...

#### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

> décide de supprimer :

- L'emploi non titulaire d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe (av 2017) à temps non complet (26.25/35) à compter du 01 janvier 2018 ;
- L'emploi titulaire d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27.5/35) à compter du 01 janvier 2018 ;
- L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice de 1ère classe à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice Principal à temps non complet (27.5/35)
- à compter du 1er janvier 2018;
- L'emploi non titulaire Auxiliaire de Puériculture à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> ianvier 2018:
- L'emploi non titulaire Agent Social à temps non complet (27.5/35) à compter du 1er janvier 2018;
- Les trois emplois titulaires Agent Social à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## > décide de créer :

- L'emploi titulaire Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 1er mars 2018;
- L'emploi titulaire Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice de 1ère classe à temps complet à compter du 1er janvier 2018;
- L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice Principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- L'emploi non titulaire Auxiliaire de Puériculture à temps complet à compter du 1er janvier 2018;
- L'emploi non titulaire Agent Social à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- Les trois emplois titulaires Agent Social à temps complet à compter du 1er janvier 2018 ;
- Les deux emplois titulaires Attaché Territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2018;
- L'emploi non titulaire Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- L'emploi non titulaire Adjoint Technique Territorial à temps non complet (25H) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- > décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet;
- > entérine le tableau des effectifs à jour au 18 décembre 2017
- > autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME** Fait et délibéré le 18 DECEMBRE 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le. 2.1.12.

# Tableau des effectifs des emplois permanents de la CCALN

Cadres d'emplois/Grade	Grades	statut	Temps de travail	Postes ouverts
Filière	Adjoint Administratif	Non titulaire	TC	1
administrative	Adjoint Administratif	Non titulaire	TNC	1
Adjoint	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	3
administratif	Adjoint Administratif	CUI	тс	1
aummstratii	/ Agome / tanimistratii			
	Adjoint Administratif	   Titulaire	тс	4
	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe		ACWAREN	9207
	Adjoint Administratif	Titulaire	TNC	3
	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe			
	Adjoint Administratif	   Titulaire	TC	4
	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Treatain 6		
D 4 - 1 +	Dádastaru	Titulaira	TC	2
Rédacteur	Rédacteur	Titulaire		2
	Rédacteur principal 1ère cl	Titulaire	TC	1
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TC	1
Attaché	Attaché principal (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1
1997	Attaché territorial	Non titulaire	TC	1
	Attaché territorial (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1
	Attaché territorial	Titulaire	TC	2
Filière technique	Adjoint technique	Non titulaire	TC	4
Adjoint Technique	Adjoint technique	Non titulaire	TNC	7
	Adjoint technique	Titulaire	TC	15
	Adjoint technique	Titulaire	TNC	9
	Adjoint technique	Emploi Avenir	TC	3
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> cl (av janvier 2017)	Non titulaire	тс	1
	Adjoint Technique principal de 1ère	Titulaire	тс	5
	cl Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	   Titulaire	TNC	3
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	тс	3
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Titulaire	TC	1
	Agent de maîtrise principal	Titulaire	TC	3
Technicien	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	тс	1
territorial				
Ingénieur	Ingénieur	Non titulaire	TC	1

territorial				
Social	Agent social	Non titulaire	TNC	45
	Agent social	Non titulaire	TNC	19
	Agent social	Non titulaire	TC	1
	Agent social	   Titulaire	TNC	22
	Agent social	Titulaire	тс	3
	Agent social	Apprenti	тс	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> cl	   Titulaire	TNC	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl des EM	  Titulaire 	тс	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl des EM	Titulaire	TNC	3
	Assistant socio éducatif (av janv 2016)	Non titulaire	тс	1
Médico-social	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Non titulaire	TC	1
	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Titulaire	тс	3
	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	тс	2
	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	1
	Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants	Titulaire Titulaire	TC TNC	1
	Puéricultrice hors classe (sédentaire)	Titulaire	тс	1

# COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier 7, rue Jean Dupuy

80500 MONTDIDIER

# BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017**

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC d'Ailly sur Noye / Vente Boubaker	2017.18.12-1 Feuillet 133 /	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents – tableau des effectifs	2017.18.12-2 Feuillet 134	SCUS PREFECTURE
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)	2017.18.12-3 Feuillet 135	DE MONTDIDIER  2 8 GEC. 2017
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP	2017.18.12-4 Feuillet 136	ARRIVÉE
Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires /	2017.18.12-5 Feuillet 137 /	
Aménagement du temps de travail	2017.18.12-6 Feuillet 138	
Rapport sur la situation des agents contractuels – le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle	2017.18.12-7 Feuillet 139	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 /	2017.18.12-8 Feuillet 140 /	
Acomptes sur les subventions 2018 Régie de gestion d'ALMEO – Centre musical du Val de Somme – Centre musical LA SI SOL – Régie de gestion de l'office de tourisme Avre Luce Noye /	2017.18.12-9 Feuillet 141	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin / Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont	2017.18.12-10 Feuillet 142	
Eolien- répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.18-12 Feuillet144 /	
Avenants – conventions de délégation de compétence à l'Ameva pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de la Luce 2016-2020	2017.18.12-13 Feuillet 145 /	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant n°2 – contrat d'affermage – SPANC – Nantaise des eaux	2017.18.12-14 Feuillet 146	
Avenant API – Groupement de commandes	2017.18.12-15 Feuillet 147	
Modification du périmètre syndical – adjonction d'un EPCI – Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois	2017.18.12-16 Feuillet 148	
Avenant au marché de prestation « enlèvement et transport des déchets issus de la déchèterie du Val de Noye / Lot « Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés » /	2017.18.12-17 Feuillet 149	
Site de Folleville – contrat type de location	2017.18.12-18 Feuillet 150	
Convention 2018 Théâtre du « Courant d'Air » Animation des ateliers amateurs « Et si on jouait »	2017.18.12-19 Feuillet 151	
Convention de mise à disposition de locaux avec la ville de Moreuil – Accueils collectifs de mineurs – CAJ 2018 / Decisions Modificatives N° 2 aux Budgets primitifs 2017	2017.18.12-20 Feuillet 152 / 2017.18.12 - 11 Faui@er 14.3	

SCUS PREFECTURE DE MONTDIDIER 28 院C, 2017 ARRIVÉE

Le Président, Fait à Moreuil, le 22 décembre 2017

> COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE, LUCE NOYE

Please BOULANION

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.